

**Direction départementale de la cohésion sociale
et de la protection des populations de l'Orne**

Service jeunesse, sport et politique de la ville

Alençon, le **23 JUL. 2018**

Cité administrative – Place Bonet – CS 30358
61007 ALENÇON cedex

Destinataires in fine

Références : 2018/JSPV/AL/n°515

Affaire suivie par : Arthur LEPELLETIER

Tél. : 02 33 32 50 24

Courriel : arthur.lepelletier@orne.gouv.fr

Objet : plan mercredi

Pièce-jointe : Plan mercredi – dossier de presse départemental

Madame, Monsieur,

Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Éducation nationale, a annoncé mercredi 20 juin 2018 le déploiement du « plan mercredi » à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018 pour tous les enfants scolarisés de la maternelle au CM2.

Ce plan a pour ambition de renforcer la qualité éducative des offres périscolaires des mercredis par l'intermédiaire de leviers financiers, réglementaires et pédagogiques. Il s'inscrit dans le cadre de projets éducatifs de territoires (PEDT) renouvelés et de la réglementation des accueils collectifs de mineurs (ACM).

Afin de présenter les modalités de déploiement de ce plan dans l'Orne ainsi que de répondre à vos questions, nous avons le plaisir de vous inviter à une réunion d'information qui se tiendra le :

**Mercredi 12 septembre 2018
De 10h00 à 12h30
à l'amphithéâtre de la cité administrative
Place Bonet – 61000 ALENÇON**

Suite à ce temps de présentation et d'échanges, des ateliers thématiques seront proposés aux volontaires l'après-midi de 14h00 à 16h00 :

- Rédiger un PEDT actualisé, les incontournables
- Les partenariats avec l'école, quels enjeux, quels outils ?
- Le contenu des mercredis, entre activités de qualité et prise en compte des besoins des enfants

Les inscriptions à la matinée, et le cas échéant à l'un des ateliers de l'après-midi sont à effectuer par courriel à l'adresse suivante : ddcspp-acm-bafa@orne.gouv.fr

Le calendrier de dépôt des PEDT rénovés « plan mercredi » est fixé comme suit :

- 31 octobre 2018 : fin de la première session de dépôt des PEDT actualisés « plan mercredi »
- 31 décembre 2018 : fin de la seconde session de dépôt des PEDT actualisés « plan mercredi »

Au-delà de ces échéances, aucun PEDT « plan mercredi » ne pourra plus être validé pour l'année scolaire 2018/2019.

Nous tenons par ailleurs à appeler votre attention sur le fait que les collectivités qui voudraient s'engager de façon rapide dans l'actualisation de leur PEDT peuvent dès à présent contacter les services de la DDCSPP, de la DSDEN et de la CAF pour tout conseil ou complément d'information.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

la Directrice académique des
services de l'éducation nationale,



Françoise MONCADA

Pour la Préfète,
la Sous-Préfète,
Secrétaire générale



Véronique CARON

la Directrice de la CAF,



Anne BASTIEN

Destinataires :

- Collectivités porteuses de PEDT
- Organismes d'ACM les mercredis
- Association des maires de l'Orne
- Association des maires ruraux de l'Orne
- Atelier Canopé de l'Orne
- Ligue de l'Enseignement de Normandie
- CEMEA de Normandie
- Fédération Départementale Familles Rurales
- UFCV de Normandie
- Planète Sciences
- CPIE Collines Normandes
- Le FAR
- Ecole des Parents et des Educateurs de l'Orne